

RELEVÉ DE DÉCISIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du mardi 12 mars 2019

1 – POINTS SOUMIS AU VOTE

1. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 18 décembre 2018
2. Évolution CIRAC – Demande de remise gracieuse
3. Approbation du compte financier pour l'année 2018 -Certification des comptes -Affectation du résultat
4. Campagne d'emploi du 2nd degré – deuxième vague
5. Approbation de la signature de la convention PETREL
6. Approbation de la signature de la convention de délégation de gestion entre la ComUE et l'UCP pour les écoles doctorales et la formation doctorale
7. Acceptation de deux dons
8. Approbation des capacités d'accueil en première année de DUT pour l'année universitaire 2019-2020

2 – RELEVÉ DE DÉCISIONS

1. Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 18 décembre 2019

Le conseil d'administration approuve le procès-verbal de la séance du 18 décembre 2018 à l'unanimité (22 pour – 0 contre –0 abstention).

2. Approbation d'une demande de remise gracieuse par le CIRAC

La demande de remise gracieuse des créances de loyers du Centre d'information de recherche sur l'Allemagne contemporaine d'un montant de 120 509,72€ est approuvée à la majorité des membres du conseil d'administration présents et représentés (10 pour- 6 contre- 6 abstentions).

Relevé de décisions du conseil d'administration du 12 mars 2019

Les délibérations des conseils centraux sont disponibles sur le site internet de l'université de Cergy-Pontoise à l'adresse suivante : <https://www.u-cergy.fr/fr/universite/actes-reglementaires.html>

3. Certification des comptes et affectation aux réserves de l'établissement :

Le conseil d'administration arrête les éléments d'exécution budgétaire et d'exécution comptable suivants :

- 1486,71 ETPT sous plafond et 172,87 ETPT hors plafond
- 152 953 944 € d'autorisations d'engagement
- 148 530 324 € de crédits de paiement
- 148 518 786 € de recettes
 - 11538€ de solde budgétaire
- 8 720 581€ de variation de trésorerie
- 5 389 538,31 € de résultat patrimonial
- 7 246 330 € de capacité d'autofinancement
- 1 637 539 € de variation de fonds de roulement

Le conseil d'administration décide de l'affectation le résultat à hauteur de 5 389 538,31 € en réserves. La délibération est approuvée à la majorité des membres présents et représentés (xx pour – x contre – x abstention).

4. Approbation de la seconde vague de la campagne des emplois du second degré

La publication de 9 postes supplémentaires dans le cadre de la deuxième vague de la campagne des emplois du second degré répartis suit est adoptée à l'unanimité des membres du conseil d'administration présents et représentés (16 pour - 0 contre – 0 abstention):

- UFR Langues et études internationales : 1
- UFR Lettre et sciences humaines : 1
- IUT : 2
- UFR Sciences et techniques : 1
- ESPE : 4

5. Approbation de la création du pôle PETREL de l'université de Cergy-Pontoise

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la signature de la convention portant création d'un pôle PETREL mutualisé avec les universités de Cergy-Pontoise, Paris Nanterre, l'INHSEA et l'ENSEA (16 pour – 0 contre – 0 abstention).

6. Approbation de la signature de la convention de délégation de gestion entre la ComUE et l'UCP pour les écoles doctorales et la formation doctorale

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la signature de la convention de délégation de gestion entre la ComUE Université Paris Seine et l'Université de Cergy-Pontoise (15 pour- 0 contre- 0 abstention).

Relevé de décisions du conseil d'administration du 12 mars 2019

Les délibérations des conseils centraux sont disponibles sur le site internet de l'université de Cergy-Pontoise à l'adresse suivante : <https://www.u-cergy.fr/fr/universite/actes-reglementaires.html>

7. Acceptation de deux dons en nature

Le conseil d'administration décide d'accepter les dons en nature de l'entreprise SCHLUMBERGER pour un montant de 4 656 173,87 € ainsi que le don en nature de l'entreprise HALLIBURTON pour un montant de 24 235 306,23 € et leur comptabilisation au bilan de l'établissement (15 pour- 0 contre -0 abstention).

8. Approbation des capacités d'accueil en première année de DUT de l'université de Cergy-Pontoise pour l'année universitaire 2019-2020

Le conseil d'administration approuve à la majorité des membres présents et représentés la proposition à la Rectrice de l'académie de Versailles relative aux capacités d'accueil en première année de DUT (13 pour- 1 contre- 0 abstention).